

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

| TARIFS DES ABONNEMENTS | | TARIFS DES INSERTIONS | | OBSERVATIONS |
|-------------------------|----------|-----------------------|--|--|
| | Un an | 6 mois | La ligne..... | Prix au numéro de l'année courante.....500F |
| | | |400 F | Prix au numéro des années précédentes.....600F |
| Mali | 20.000 F | 10.000 F | Chaque annonce répétée..... | Les demandes d'abonnement et les annonces |
| Afrique..... | 35.000 F | 17.500 F |moitié prix | doivent être adressées au Secrétariat Général |
| Europe..... | 38.000 F | 19.000 F | Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces. | du Gouvernement-D.J.O.D. |
| Frais d'expédition..... | 13.000 F | | | Les abonnements prendront effet à compter de |
| | | | | la date de paiement de leur montant. Les abon- |
| | | | | nements sont payables d'avance. |

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

LOIS-DECRETS

14 mai 2018-Loi n°2018-024 portant ratification de l'Ordonnance n°2017-033/P-RM du 26 septembre 2017 autorisant la ratification de la Convention de Gestion de l'Energie des Ouvrages du Haut-Bassin du Fleuve Sénégal en Guinée, signée à Conakry (Guinée), le 17 mai 2017, par les Chefs d'Etat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).....**p.750**

Loi n°2018-025 portant ratification de l'Ordonnance n°2017-034/P-RM du 26 septembre 2017 autorisant la ratification de la Convention de crédit n° CML 1368 02 C, signée à Bamako, le 02 juillet 2017, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Agence française de Développement (AFD), pour le financement du Projet de doublement de la ligne de transport haute tension Manantali-Bamako.....**p.750**

14 mai 2018-Loi n°2018-026 relative à la profession de négociant en biens culturels.....**p.750**

10 mai 2018-Décret n°2018-0426/P-RM portant attribution de distinction honorifique....**p.752**

Décret n°2018-0427/P-RM portant attribution de distinction honorifique.....**p.752**

Décret n°2018-0428/P-RM portant attribution de distinction honorifique.....**p.752**

14 mai 2018-Décret n°2018-0429/P-RM portant nomination du Secrétaire administratif adjoint du Conseil supérieur de la Magistrature..**p.753**

Décret n°2018-0430/P-RM portant nomination de l'Ambassadeur Directeur Asie et Océanie.....**p.753**

Décret n°2018-0431/P-RM portant nomination d'Inspecteurs à l'Inspection des Services Diplomatiques et consulaires.....**p.754**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

14 mai 2018-Décret n°2018-0432/P-RM portant nomination du Directeur adjoint du Centre d'Etudes stratégiques.....p.754

Décret n°2018-0433/P-RM portant nomination du Directeur adjoint du Protocole de la République.....p.755

Décret n°2018-0434/P-RM portant nomination d'un Conseiller technique au Secrétariat général du Ministère de l'Economie et des Finances.....p.755

Décret n°2018-0435/P-RM portant nomination du Directeur national des Domaines.....p.756

Décret n°2018-0436/P-RM portant nomination du Coordinateur de la Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques.....p.756

Annonces et communications.....p.758

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOIS

LOI N°2018-024/ DU 14 MAI 2018 PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2017-033/ P-RM DU 26 SEPTEMBRE 2017 AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'ENERGIE DES OUVRAGES DU HAUT-BASSIN DU FLEUVE SENEGAL EN GUINEE, SIGNEE A CONAKRY (GUINEE), LE 17 MAI 2017, PAR LES CHEFS D'ETAT DE L'ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL (OMVS)

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 26 avril 2018

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée l'Ordonnance n°2017-033/ P-RM du 26 septembre 2017 autorisant la ratification de la Convention de Gestion de l'Energie des Ouvrages du Haut-Bassin du Fleuve Sénégal en Guinée, signée à Conakry (Guinée), le 17 mai 2017, par les Chefs d'Etat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

Bamako, le 14 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

LOI N°2018-025/ DU 14 MAI 2018 PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2017-034/ P-RM DU 26 SEPTEMBRE 2017 AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE CREDIT N° CML 1368 02 C, SIGNEE A BAMAKO, LE 02 JUILLET 2017, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DOUBLEMENT DE LA LIGNE DE TRANSPORT HAUTE TENSION MANANTALI-BAMAKO

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 26 avril 2018

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée l'Ordonnance n°2017-034/ P-RM du 26 septembre 2017 autorisant la ratification de la Convention de crédit n° CML 1368 02 C, signée à Bamako, le 02 juillet 2017, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Agence française de Développement (AFD), pour le financement du Projet de doublement de la ligne de transport haute tension Manantali-Bamako.

Bamako, le 14 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

LOI N°2018-026/ DU 14 MAI 2018 RELATIVE A LA PROFESSION DE NEGOCIANT EN BIENS CULTURELS

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 26 avril 2018

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Est négociant en biens culturels, toute personne physique ou morale ayant pour profession d'acquérir, de collecter et de vendre à son propre compte des biens culturels n'appartenant pas au patrimoine culturel national tels que définis par la réglementation relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national.

Lorsque l'activité est exercée par une personne morale, le responsable doit avoir la qualité de négociant en biens culturels.

Article 2 : Au sens de la présente loi, on entend par :

- Commercialisation : l'achat et la revente de biens culturels ;
- Exportation : le transfert de biens culturels du territoire national du Mali à un autre pays ;
- Prospection : la recherche en vue d'acquérir dans un but lucratif des biens culturels.

Article 3 : Toute personne exerçant la profession de négociant en biens culturels doit se conformer à la législation en vigueur en matière de commerce et celle relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national.

CHAPITRE II : DES CONDITIONS D'EXERCICE

Article 4 : L'exerce de la profession de négociant en biens culturels requiert les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins s'il s'agit d'une personne physique ;
- être immatriculé au registre du commerce et du crédit mobilier ;
- avoir un agrément ;
- être domicilié ou avoir son siège social au Mali ou dans l'espace UEMOA et y avoir un lieu fixe de stockage ou de vente.

Article 5 : L'exercice de la profession de négociant en biens culturels est incompatible avec celui d'agent de voyage, de responsable ou agent de musées publics ou du patrimoine culturel.

Article 6 : Nul ne peut exercer la profession de négociant en biens culturels sans avoir au préalable obtenu l'agrément délivré par le ministre chargé de la Culture.

Les conditions et les modalités d'obtention de l'agrément sont définies par décret pris en Conseil des Ministres.

Article 7 : Tout négociant en biens culturels est tenu d'avoir une comptabilité régulière et probante et la présenter à toute réquisition légale.

Article 8 : La prospection, la commercialisation et l'exportation des biens culturels provenant des sites archéologiques sont interdites.

Article 9 : Un arrêté conjoint du ministre chargé de la Culture et du ministre chargé de la Sécurité fixe périodiquement les zones et les catégories d'objets interdites à la prospection.

Article 10 : Toute exportation de biens culturels est soumise à l'obtention préalable d'un certificat d'exportation. Les conditions d'obtention du certificat sont fixées par décret pris en Conseil des Ministres.

CHAPITRE III : DES INFRACTIONS ET SANCTIONS

Article 11 : Quiconque aura enfreint les dispositions des articles 5, 6 et 7 de la présente loi sera puni de trois mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de cent cinquante mille (150 000) F CFA à un million (1 000 000) de F CFA ou de l'une de ces peines.

En cas de récidive, la peine est portée au double.

Article 12 : Toute violation des dispositions des articles 3 et 7 de la présente loi peut entraîner le retrait de l'agrément de négociant en biens culturels.

Article 13 : La constatation des infractions aux dispositions de la présente loi est faite par des spécialistes de la protection et de la conservation du patrimoine, en collaboration avec la police judiciaire.

Les agents de constatation sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Culture, dans les corps des Administrateurs des Arts et de la Culture et des Chercheurs.

Article 14 : Toute infraction aux dispositions des articles 5 et 6 de la présente loi peut faire l'objet d'une transaction.

Article 15 : Toute personne ayant effectué une prospection dans les zones interdites, collecté des catégories d'objets interdits, aura tenté de les exporter, sans autorisation, sera punie de trois mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de cent cinquante mille (150 000) F CFA à un million (1 000 000) de F CFA ou l'une de ces deux peines.

En outre, les biens culturels collectés ou exportés sans autorisation seront saisis et confisqués au profit des collections publiques.

Article 16 : Quiconque aura enfreint les dispositions de l'article 8 sera passible d'une amende d'un à vingt millions (20 000 000) de F CFA, sans préjudice de la confiscation prévue à l'article précédent.

Article 17 : En cas de récidive des infractions prévues aux articles 15 et 16, la peine sera portée au double.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

Article 18 : Les modalités d'application de la présente loi sont fixées par décret pris en Conseil des Ministres.

Article 19 : La présente loi abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment la Loi n°86-611AN-RM du 26 juillet 1986 relative à la profession de négociant en biens culturels.

Bamako, le 14 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRETS

**DECRET N°2018-0426/P-RM DU 10 MAI 2018
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux,

DECRETE :

Article 1^{er} : Madame **SISSOKO Aoua TRAVELE**, Enseignante à la retraite, Promotion Rufisque 1943 à Ségou, est nommée au grade d'**Officier de l'Ordre national du Mali**.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 10 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2018-0427/P-RM DU 10 MAI 2018
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Tiéoura KANOUTE**, Opérateur économique en Côte d'Ivoire, est nommé au grade d'**Officier de l'Ordre national du Mali**.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 10 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRET N°2018-0428/P-RM DU 10 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les maliens résidents en Côte d'Ivoire, dont les noms suivent, sont nommés au grade de **Chevalier de l'Ordre National du Mali** :

| N° | Prénoms et Noms | Fonctions |
|----|---|----------------------|
| 01 | Monsieur Salim SIDIBE | Opérateur économique |
| 02 | Monsieur Namory BAGAYOKO | Opérateur économique |
| 03 | Monsieur Demba SIDIBE | Opérateur économique |
| 04 | Monsieur Allaye KATILE | Opérateur économique |
| 05 | Monsieur Django Goundo Mady | Opérateur économique |
| 06 | Madame Hadya DEMBELE | Opérateur économique |
| 07 | Monsieur Hamed TOURE | Opérateur économique |
| 08 | Monsieur El Hadj Oumar KOMOTA | Guide religieux |
| 09 | Monsieur Halidou Housseyni MAIGA | Leader religieux |

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 10 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2018-0429/P-RM DU 14 MAI 2018
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
ADMINISTRATIF ADJOINT DU CONSEIL
SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi organique n°03-033 du 07 octobre 2003 fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature ;

Vu la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002, modifiée, portant Statut de la Magistrature ;

Vu le Décret n°08-603/P-RM du 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016 fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Idrissa DAGNO**, N°Mle 0131-808-G, Magistrat, est nommé **Secrétaire administratif adjoint** du Conseil supérieur de la Magistrature.

Il a rang de **Chargé de mission** au Secrétariat général de la Présidence de la République.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2018-0430/P-RM DU 14 MAI 2018
PORTANT NOMINATION DE L'AMBASSADEUR
DIRECTEUR ASIE ET OCEANIE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2011-016 du 19 mai 2011 portant création de la Direction Asie et Océanie ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n° 2011-378/P-RM du 22 juin 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Asie et Océanie ;

Vu le Décret n°2011-390/P-RM du 22 juin 2011 déterminant le cadre organique de la Direction Asie et Océanie ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Mahmoud Mohamed ARBY**, N°Mle 931-94.S, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Ambassadeur Directeur** Asie et Océanie.

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2014-0557/P-RM du 22 juillet 2014 portant nomination de Monsieur **Mamadou Lamine OUATTARA**, N°Mle 344-21.Z, Conseiller des Affaires étrangères, en qualité de **Directeur** de la Direction Asie et Océanie, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,
Tiéman Hubert COULIBALY**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0431/P-RM DU 14 MAI 2018
PORTANT NOMINATION D'INSPECTEURS A
L'INSPECTION DES SERVICES DIPLOMATIQUES
ET CONSULAIRES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°00-052/P-RM du 27 septembre 2000 portant création de l'Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires ;

Vu le Décret n°01-068/P-RM du 12 février 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires ;

Vu le Décret n°03-179/P-RM du 09 mai 2003 déterminant le cadre organique de l'Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires ;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle Général des Services Publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés **Inspecteurs** à l'Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires :

- Monsieur **Mahamane Elhadji Bania TOURE**, N°Mle 744-72.S, Conseiller des Affaires étrangères ;
- Monsieur **Cheick Oumar CAMARA**, N°Mle 929-54.X, Inspecteur du Trésor ;
- Monsieur **Cheick Tidiane TRAORE**, N°Mle 457-53.K, Inspecteur des Impôts ;
- Monsieur **Boubacar Sane TOURE**, N°Mle 370-55.M, Conseiller des Affaires étrangères ;
- Madame **CISSE Kadidia DIENG**, N°Mle 493-54.L, Inspecteur du Trésor ;

- Monsieur **Moussa Fanhiry KONE**, N°Mle 907-06.S, Conseiller des Affaires étrangères.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,
Tiéman Hubert COULIBALY**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0432/P-RM DU 14 MAI 2018
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR ADJOINT
DU CENTRE D'ETUDES STRATEGIQUES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°99-052/P-RM du 1^{er} octobre 1999 portant création du Centre d'Etudes stratégiques ;

Vu le Décret n°99-453/P-RM du 31 décembre 1999 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre d'Etudes stratégiques ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Matiné COULIBALY**, N°Mle 0117-179.H, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Directeur adjoint** du Centre d'Etudes stratégiques.

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°08-156/P-RM du 18 mars 2008 portant nomination de Monsieur **Kader SIDIBE**, N°Mle 426-39.V, Conseiller des Affaires étrangères, en qualité de **Directeur adjoint** du Centre d'Etudes stratégiques, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,
Tiéman Hubert COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2018-0433/P-RM DU 14 MAI 2018
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
ADJOINT DU PROTOCOLE DE LA REPUBLIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°90-58/AN-RM du 20 juin 1990 portant création de la Direction du Protocole de la République ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°96-041/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction du Protocole de la République ;

Vu le Décret n°96-065/P-RM du 29 février 1996 déterminant le cadre organique de la Direction du Protocole de la République ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Ibrahim Alassane MAIGA**, N°Mle 0135-563.Z, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Directeur adjoint** du Protocole de la République.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,
Tiéman Hubert COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2018-0434/P-RM DU 14 MAI 2018
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER
TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Soibou MARIKO**, N°Mle 0104-654.A, Inspecteur des Services économiques, est nommé **Conseiller technique** au Secrétariat général du ministère de l'Economie et des Finances.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2018-0435/P-RM DU 14 MAI 2018
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
NATIONAL DES DOMAINES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2017-025/P-RM du 30 mars 2017 portant création de la Direction nationale des Domaines ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 11 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-0389/PM-RM du 03 mai 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale des Domaines ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Sambala Mady KANOUTE**, N°Mle 0117-167.V, Administrateur civil, est nommé **Directeur national** des Domaines.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2018-0436/P-RM DU 14 MAI 2018
PORTANT NOMINATION DU COORDINATEUR DE
LA CELLULE D'APPUI A LA REFORME DES
FINANCES PUBLIQUES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°06-035 du 03 août 2006 portant création de la Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques ;

Vu le Décret n°06-437/P-RM du 18 août 2006 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques ;

Vu le Décret n°2015-0623/P-RM du 05 octobre 2015 fixant le cadre organique de la Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Abdoulaye TRAORE**, N°Mle 0107-607.F, Inspecteur du Trésor, est nommé **Coordinateur** de la Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2015-0786/P-RM du 30 novembre 2015 portant nomination de Madame **BARRY Aoua SYLLA**, N°Mle 750-95.T, Professeur de l'Enseignement supérieur, en qualité de **Coordinateur** de la Cellule d'Appui à la Reforme des Finances publiques, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

B C E A O

LISTE DES COMPAGNIES FINANCIERES DE L'UMOA

* COMPAGNIES FINANCIERES HOLDING

| DENOMINATION | PAYS D'IMPLANTATION | NUMERO D'IMMATRICULATION |
|--|---------------------|--------------------------|
| CORIS HOLDING | Burkina | CF-C-001 |
| BRIDGE GROUP WEST AFRICA (BGWA) | Côte d'Ivoire | CF-A-002 |
| MANZI FINANCES | Côte d'Ivoire | CF-A-003 |
| SUNU INVESTMENT HOLDING (SIH) | Côte d'Ivoire | CF-A-004 |
| HOLDING GOFIPA | Mali | CF-D-005 |
| GROUPE BDK | Sénégal | CF-K-006 |
| TAMWEE AFRICA HOLDING (TAH) | Sénégal | CF-K-007 |
| ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED (ETI) | Togo | CF-T-008 |
| ORAGROUP | Togo | CF-T-009 |

* COMPAGNIES FINANCIERES HOLDING INTERMEDIAIRES.

| DENOMINATION | PAYS D'IMPLANTATION | NUMERO D'IMMATRICULATION |
|---------------------------------------|---------------------|--------------------------|
| ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI) | Côte d'Ivoire | CF-A-010 |
| BOA WEST AFRICA | Côte d'Ivoire | CF-A-011 |

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE**COMMISSION BANCAIRE**

Boulevard Botreau Roussel (rue privée CRRAE-UMOA) /01 BP 7125 Abidjan – Côte d'Ivoire
 Tél : (225) 20 25 57 57 / Fax : (225) 20 22 45 52.
 Email : courrier.z02sgcb@bceao.int

BENIN

LISTES DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE
 (Mise à jour au 9 mai 2018)

| | DENOMINATIONS | NUMEROS D'INSCRIPTION |
|---|---|--------------------------|
| LISTES DES BANQUES (15) | | |
| 1 | BANK OF AFRICA BENIN (BOA-BENIN)* | B 0061 F |
| 2 | BANQUE AFRICAINE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE (BAIC) | B 0185 Q |
| 3 | BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (BANQUE ATLANTIQUE) | B 0115 P |
| 4 | BANQUE INTERNATIONALE DU BENIN (B.I.BE) | B 0063 H |
| 5 | BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE – BENIN (BSIC-BENIN) | B 0107 F |
| 6 | BGFIBANK BENIN | B 0157 K |
| 7 | CCEI BANK BENIN | B 0184 P |
| 8 | DIAMOND BANK | B 0099 X |
| 9 | ECOBANK – BENIN (ECOBANK) | B 0062 G |
| 10 | ORABANK BENIN | B 0058 C |
| 11 | SOCIETE GENERALE – BENIN | B 0104 C |
| 12 | UNITED BANK FOR AFRICA BENIN (UBA – BENIN) | B 0067 M |
| SUCCURSALES | | |
| 13 | CBAO, GROUPE ATTIJARIWafa BANK, SUCCURSALE DU BENIN | B 0177 G |
| 14 | CORIS BANK INTERNATIONAL SUCCURSALE DU BENIN | B 0196 C |
| 15 | SOCIETE NIGERIENNE DE BANQUE (SONIBANK), SUCCURSALE DU BENIN | B 0199 F |
| LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (0) | | |
| | Néant | |
| SUCCURSALE | | |
| | Néant | |
| MODIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE | | |
| | *Fusion par absorption de la Banque de l'Habitat du Bénin (BHB) par Bank Of Africa-Bénin (BOA-BENIN). | |
| RADIATION | | |
| | Retrait d'agrément de la Banque du Bénin (BHB) après une fusion par absorption par BOA-BENIN | |

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

COMMISSION BANCAIRE

BURKINA FASO

LISTES DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE

(Mise à jour au 9 mai 2018)

| | DENOMINATIONS | NUMEROS D'INSCRIPTION |
|---|---|--------------------------|
| LISTE DES BANQUES (14) | | |
| 1 | BANK OF AFRICA – BURKINA FASO (BOA – BURKINA) | C 0084 A |
| 2 | BANQUE ATLANTIQUE BURKINA FASO (BANQUE ATLANTIQUE) | C 0134 E |
| 3 | BANQUE COMMERCIALE DU BURKINA (BCB) | C 0056 V |
| 4 | BANQUE DE L'HABITAT DU BURKINA FASO (BHBFB) | C 0139 K |
| 5 | BANQUE DE L'UNION – BURKINA FASO (BDU-BF) | C 0179 D |
| 6 | BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE, L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE DU BURKINA (BICIA – B) | C 0023 J |
| 7 | BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE-BURKINA (BSIC-BURKINA) | C 0108 B |
| 8 | CORIS BANK INTERNAIONAL (CBI) | C 0148 V |
| 9 | ECOBANK-BURKINA (ECOBANK) | C 0083 Z |
| 10 | SOCIETE GENERALE – BURKINA FASO | C 0074 P |
| 11 | UNITED BANK FOR AFRICA BURKINA (UBA BURKINA) | C 0022 H |
| 12 | WENDKUNI BANK INTERNATIONAL (WBI)* | C 0202 D |
| SUCCURSALES | | |
| 13 | CBAO GROUPE ATTIJARIWAFABA BANK, SUCCURSALE DU BURKINA | C 0161 J |
| 14 | ORABANK COTE D'IVOIRE, SUCCURSALE DU BURKINA | C 0171 V |
| LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (4) | | |
| 1 | FIDELIS FINANCE – BURKINA FASO (FIDELIS – FINANCE BF) | C 0085 B |
| 2 | SOCIETE BURKINABE DE CREDIT AUTOMOBILE (SOBCA) | C 0021 G |
| 3 | SOCIETE FINANCIERE DE GARANTIE INTERBANCAIRE DU BURKINA (SOFIGIB) | C 0146 S |
| SUCCURSALE | | |
| 4 | SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE (SAFCA-ALIOS FINANCE), SUCCURSALE DU BURKINA | C 0149 W |
| MODIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE | | |
| | *Agrément de WENDKUNI BANK INTERNATIONAL (WBI), en qualité de banque | C 0202 D |
| RADIATION | | |
| | NEANT | |

**UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE
COMMISSION BANCAIRE**

COTE D'IVOIRE

**LISTES DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE
(Mise à jour au 9 mai 2018)**

| | DENOMINATIONS | NUMEROS D'INSCRIPTION |
|---|--|--------------------------|
| LISTE DES BANQUES (28) | | |
| 1 | BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA COTE D'IVOIRE (BICICI) | A 0006 B |
| 2 | AFRILAND FIRST BANK COTE D'IVOIRE (FIRST BANK CI) | A 0106 K |
| 3 | BANQUE D'ABIDJAN* | A 0201 N |
| 4 | BANK OF AFRICA – COTE D'IVOIRE (BOA – COTE D'IVOIRE) | A 0032 E |
| 5 | BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE (BACI) | A 0034 G |
| 6 | BANQUE DE L'HABITAT DE COTE D'IVOIRE (BHCI) | A 0068 T |
| 7 | BANQUE DE L'UNION – COTE D'IVOIRE (BDU-CI) | A 0180 Q |
| 8 | BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI) | A 0092 V |
| 9 | BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE – COTE D'IVOIRE (BSIC-COTE D'IVOIRE) | A 0154 M |
| 10 | BGFIBANK COTE D'IVOIRE (BGFIBANK-CI) | A 0162 W |
| 11 | BRIDGE BANK GROUP COTE D'IVOIRE (BBG-CI) | A 0131 M |
| 12 | CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE (CNCE) | A 0155 N |
| 13 | CITIBANK COTE D'IVOIRE (CITIBANK CI) | A 0118 Y |
| 14 | COFIPA INVESTMENT BANK COTE D'IVOIRE (CIBCI) | A 0071 X |
| 15 | CORIS BANK INTERNATIONAL COTE D'IVOIRE (CVI-CI) | A 0166 A |
| 16 | ECOBANK – COTE D'IVOIRE (ECOBANK) | A 0059 J |
| 17 | GUARANTY TRUST BANK COTE D'IVOIRE (GTBANK-CI) | A 0163 X |
| 18 | NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE (NSIA BANQUE CI) | A 0042 Q |
| 19 | ORABANK – COTE D'IVOIRE | A 0121 B |
| 20 | SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE (SGBCI) | A 0008 D |
| 21 | SOCIETE IVOIENNE DE BANQUE (SIB) | A 0007 C |
| 22 | STANBIC BANK | A 0198 K |
| 23 | STANDARD CHARTERED BANK COTE D'IVOIRE | A 0097 A |
| 24 | UNITED BANK FOR AFRICA (UBA) | A 0150 H |
| 25 | VERSUS BANK | A 0112 R |
| SUCCESSALES | | |
| 26 | BANQUE MALIENNE DE SOLIDARITE (BMS), SUCCESSALE DE COTE D'IVOIRE | A 0188 Z |
| 27 | BANQUE REGIONALE DE MARCHES (BRM), SUCCESSALE DE COTE D'IVOIRE | A 0194 F |
| 28 | DIAMOND BANK, SUCCESSALE DE COTE D'IVOIRE | A 0158 R |
| LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (2) | | |
| 1 | SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE (SAFCA-ALIOS FINANCE) | A 0001 W |
| SUCCESSALE | | |
| 2 | FIDELIS FINANCE BURKINA FASO (FIDELIS-FINANCE - BF), SUCCESSALE DE COTE D'IVOIRE | A 0186 X |
| MODIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE | | |
| | *Agrément de BANQUE D'ABIDJAN en qualité de banque | |
| RADIATION | | |
| | Néant | |

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE**COMMISSION BANCAIRE****GUINEE-BISSAU****LISTES DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE
(Mise à jour au 9 mai 2018)**

| | DENOMINATIONS | NUMEROS D'INSCRIPTION |
|---|---|--------------------------|
| | LISTE DES BANQUES (5) | |
| 1 | BANCO DA AFRICA OCIDENTAL (BAO) | S 0096 T |
| 2 | BANCO DA UNIAO (BDU) | S 0128 D |
| 3 | ECOBANK-GUINEE BISSAU (ECOBANK) | S 0143 V |
| | SUCCURSALES | |
| 4 | ORABANK COTE D'IVOIRE, SUCCURSALE DE GUINEE-BISSAU | S 0172 B |
| 5 | BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE (BACI), SUCCURSALE DE GUINEE-BISSAU | S 0195 B |
| | LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (0) | |
| | Néant | |
| | SUCCURSALE | |
| | Néant | |
| | MODIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE | |
| | Néant | |
| | RADIATION | |
| | Néant | |

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

COMMISSION BANCAIRE

MALI

LISTES DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE

(Mise à jour au 9 mai 2017)

| | DENOMINATIONS | NUMEROS D'INSCRIPTION |
|---|---|--------------------------|
| LISTE DES BANQUES (14) | | |
| 1 | BANK OF AFRICA-MALI (BOA-MALI) | D 0045 C |
| 2 | BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE AU MALI (BICI-M) | D 0089 A |
| 3 | BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (BANQUE ATLANTIQUE) | D 0135 A |
| 4 | BANQUE COMMERCIALE DU SAHEL (BCS) | D 0044 B |
| 5 | BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI (BDM) | D 0016 W |
| 6 | BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI (BIM) | D 0041 Y |
| 7 | BANQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (BNDA) | D 0043 A |
| 8 | BANQUE MALIENNE DE SOLIDARITE (BMS) | D 0102 P |
| 9 | BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU MALI (BCI-MALI) | D 0147 N |
| 10 | BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE – MALI (BSIC-MALI) | D 0109 X |
| 11 | CORIS BANK INTERNATIONAL – MALI | D 0181 A |
| 12 | ECOBANK – MALI (ECOBANK) | D 0090 B |
| 13 | UNITED BANK FOR AFRICA – MALI (UBA-MALI)* | D 0206 C |
| SUCCURSALE | | |
| 14 | ORABANK COTE D'IVOIRE, SUCCURSALE DU MALI | D 0173 R |
| LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (3) | | |
| 1 | FONDS DE GARANTIE HYPOTHECAIRE DU MALI (FGHM) | D 0098 K |
| 2 | FONDS DE GARANTIE POUR LE SECTEUR PRIVE (FGSP) | D 0183 C |
| SUCCURSALE | | |
| 3 | SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE (SAFCA-ALIOS FINANCE), SUCCURSALE DU MALI. | D 0152 T |
| MODIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE | | |
| | *Agrément d'UNITED BANK FOR AFRICA – MALI (UBA-MALI), en qualité de banque | D 0206 C |
| RADIATION | | |
| | Néant | |

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

COMMISSION BANCAIRE

NIGER

LISTES DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE
(Mise à jour au 9 mai 2018)

| | DENOMINATIONS | NUMEROS D'INSCRIPTION |
|---|--|--------------------------|
| LISTE DES BANQUES (12) | | |
| 1 | BANK OF AFRICA-NIGER (BOA-NIGER) | H 0038 Y |
| 2 | BANQUE AGRICOLE DU NIGER (BAGRI) | H 0164 K |
| 3 | BANQUE ATLANTIQUE NIGER (BANQUE ATLANTIQUE) | H 0136 E |
| 4 | BANQUE COMMERCIALE DU NIGER (BCN) | H 0057 T |
| 5 | BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU NIGER (BIA-NIGER) | H 0040 A |
| 6 | BANQUE ISLAMIQUE DU NIGER (BIN) | H 0081 V |
| 7 | BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE – NIGER (BSIC-NIGER) | H 0110 B |
| 8 | ECOBANK – NIGER (ECOBANK) | H 0095 K |
| 9 | SOCIETE NIGERIENNE DE BANQUE (SONIBANK) | H 0064 B |
| SUCCURSALES | | |
| 10 | BANQUE REGIONALE DE MARCHES (BRM), SUCCURSALE DU NIGER | H 0193 R |
| 11 | CBAO, GROUPE ATTIJARIWABA BANK, SUCCURSALE DU NIGER | H 0168 P |
| 12 | ORABANK COTE D'IVOIRE, SUCCURSALE DU NIGER | H 0174 W |
| LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (3) | | |
| 1 | SOCIETE SAHELIENNE DE FINANCEMENT (SAHFI) | H 0129 X |
| 2 | AL-IZZA-TRANSFERT D'ARGENT INTERNATIONAL* | H 0205 E |
| 3 | BUREAU NATIONAL D'INTERMEDIATION FINANCIERE (BNIF AFUWA)** | H 0204 D |
| SUCCURSALES | | |
| | Néant | |
| MODIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE | | |
| | *Agrément de AL-IZZA-TRANSFERT D'ARGENT INTERNATIONAL, en qualité d'établissement financier à caractère bancaire | H 0205 E |
| | ** Agrément de BUREAU NATIONAL D'INTERMEDIATION FINANCIERE (BNIF AFUWA), en qualité d'établissement financier à caractère bancaire | H 0204D |
| RADIATION | | |
| | Néant | |

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

COMMISSION BANCAIRE

SENEGAL

LISTES DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE
(Mise à jour au 9 mai 2018)

| | DENOMINATIONS | NUMEROS D'INSCRIPTION |
|---|---|--------------------------|
| LISTE DES BANQUES (25) | | |
| 1 | BANK OF AFRICA SENEGAL (BOA-SENEGAL) | K 0100 Y |
| 2 | BANQUE ATLANTIQUE SENEGAL (BANQUE ATLANTIQUE) | K 0137 N |
| 3 | BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU SENEGAL (BICIS) | K 0010 A |
| 4 | BANQUE ISLAMIQUE DU SENEGAL (BIS) | K 0079 A |
| 5 | BANQUE DE DAKAR | K 0191 X |
| 6 | BANQUE DE L'HABITAT DU SENEGAL (BHS) | K 0039 G |
| 7 | BANQUE DES INSTITUTIONS MUTUALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST (BIMAO) | K 0117 R |
| 8 | BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (BNDE) | K 0169 Y |
| 9 | BANQUE REGIONALE DE MARCHES (BRM) | K 0144 W |
| 10 | BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE - SENEGAL (BSIC-SENEGAL) | K 0111 K |
| 11 | BGFIBANK SENEGAL | K 0189 V |
| 12 | CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU SENEGAL (CNCAS) | K 0048 R |
| 13 | CBAO, GROUPE ATTIJARIWafa BANK | K 0012 C |
| 14 | CITIBANK SENEGAL | K 0141 S |
| 15 | CREDIT DU SENEGAL (CDS) | K 0060 E |
| 16 | CREDIT INTERNATIONAL (CI) | K 0156 J |
| 17 | ECOBANK-SENEGAL (ECOBANK) | K 0094 R |
| 18 | FBNBANK SENEGAL | K 0140 R |
| 19 | LA BANQUE OUTARDE (LBO)* | K 0200 G |
| 20 | SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SENEGAL (SGBS) | K 0011 B |
| 21 | UNITED BANK FOR AFRICA SENEGAL (UBA SENEGAL) | K 0153 F |
| SUCCURSALES | | |
| 22 | BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU MALI (BCI-MALI), SUCCURSALE DU SENEGAL | K 0178 H |
| 23 | CORIS BANK INTERNATIONAL (CBI), SUCCURSALE DU SENEGAL | K 0197 D |
| 24 | DIAMOND BANK, SUCCURSALE DU SENEGAL | K 0159 M |
| 25 | ORABANK COTE D'IVOIRE, SUCCURSALE DU SENEGAL | K 0175 E |
| LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (4) | | |
| 1 | COMPAGNIE OUEST AFRICAINE DE CREDIT-BAIL (LOCAFRIQUE) | K 0029 W |
| 2 | WAFACASH WEST AFRICA | K 0192 Y |
| 3 | LA FINANCIERE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (LA FINAO)** | K 0203 K |
| SUCCURSALE | | |
| 4 | SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE ALIOS FINANCE (SAFCA-ALIOS FINANCE) SUCCURSALE DU SENEGAL | K 0145 X |
| MODIFICATIONS INTERVENUES SUR LA PRECEDENTE LISTE | | |
| | *Agrément de la Banque OUTARDE (LBO), en qualité de banque | K 200G |
| | **Agrément de la FINANCIERE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (LA FINAO), en qualité d'établissement financier à caractère bancaire | K 0203 K |
| RADIATION | | |
| | Néant | |

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

COMMISSION BANCAIRE

TOGO

LISTES DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE

(Mise à jour au 9 mai 2018)

| | DENOMINATIONS | NUMEROS D'INSCRIPTION |
|---|---|--------------------------|
| LISTE DES BANQUES (13) | | |
| 1 | BANK OF AFRICA TOGO (BOA – TOGO) | T 0167 Q |
| 2 | BANQUE ATLANTIQUE TOGO (BANQUE ATLANTIQUE) | T 0138 J |
| 3 | BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO (BIA-TOGO) | T 0005 P |
| 4 | BANQUE POPULAIRE POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BPEC) | T 0151 Y |
| 5 | BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE – TOGO (BSIC-TOGO) | T 0133 D |
| 6 | BANQUE TOGOLAISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BTCI) | T 0024 K |
| 7 | CORIS BANK INTERNATIONAL – TOGO (CBI-TOGO) | T 0182 G |
| 8 | ECOBANK-TOGO (ECOBANK-TOGO) | T 0055 T |
| 9 | ORABANK TOGO | T 0116 K |
| 10 | SOCIETE INTERAFRICAINE DE BANQUE (S.I.A.B) | T 0027 N |
| 11 | UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB) | T 0009 T |
| SUCCURSALES | | |
| 12 | DIAMOND BANK, SUCCURSALE DU TOGO | T 0160 H |
| 13 | SOCIETE GENERALE BENIN, SUCCURSALE DU TOGO | T 0187 M |
| LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (2) | | |
| 1 | CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE DE L'UEMOA (CRRH-UEMOA) | T 0165 N |
| 2 | AFRICAN GUARANTEE FUND POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (AGF WEST AFRICA)* | T 0076 R |
| SUCCURSALE | | |
| | Néant | |
| MODIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE | | |
| | *Modification de la dénomination sociale du Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest (GARI) en AFRICAN GUARANTEE FUND POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (AGF WEST AFRICA) | T 0076 R |
| RADIATION | | |
| | Néant | |

Suivant récépissé n°0375/G-DB en date du 28 avril 2015, il a été créé une association dénommée : «Association Islamique pour le Salut», abrégé (AISLAM) modifiée sous le n°0027/MATCL-DNI du 08 février 2008.

But : Œuvrer à une bonne compréhension et à la diffusion des préceptes de l’Islam en vue de sauvegarder et raffermir la foi des musulmans sur toute l’étendu du territoire de la République du Mali et ailleurs dans le monde ; affirmer et défendre les droits de l’homme selon les valeurs de l’Islam ; lutter contre l’ignorance, l’analphabétisme, et redonner à l’instruction la place fondamentale qui lui revient pour le progrès de l’Islam et de toute la société, etc.

Siège Social : Etage de la Mosquée de l’Institut Islamique Missira Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Aboubacar CAMARA

Vice-président, chargé des affaires extérieures : Abdoul Aziz YATTABARE

Secrétaire administratif : Seydou CAMARA

Secrétaire administratif adjoint : Diahadou TRAORE

Secrétaire à la communication et à la presse : Mohamed KIMBIRI

Secrétaire adjoint à la communication et à la presse : Harouna DIAKITE

Trésorier général : Ousmane KOUMA

Trésorier général adjoint : Malali CAMARA

Secrétaire adjoint aux affaires extérieures : Souleymane DEMBELE

1^{er} Secrétaire à l’Education et à la culture : Oumar DIABY

2^{ème} Secrétaire à l’Education et à la culture : Bécaye KANOUTE

3^{ème} Secrétaire à l’Education et à la culture : Moussa BAGAYOGO

4^{ème} Secrétaire à l’Education et à la culture : Mamatou TRAORE

Secrétaire aux affaires sociales : Mohamed Moustaphe DIALLO

Secrétaire adjointe aux affaires sociales : Aminata DIAWARA

1^{er} Secrétaire à l’organisation : Mamadou KONATE

2^{ème} Secrétaire à l’organisation : Aliou FOFANA

3^{ème} Secrétaire à l’organisation : Mady DIARRA

4^{ème} Secrétaire à l’organisation : Zakarya COULIBALY

5^{ème} Secrétaire à l’organisation : Aïchata TOURE

1^{er} Secrétaire aux conflits : Abounasse COULIBALY

2^{ème} Secrétaire aux conflits : Barou DOUMBIA

Secrétaire à la promotion féminine : Sira COULIBALY

Secrétaire adjointe à la promotion féminine : Miafing DIAWARA

Secrétaire au développement : Adama MARIKO

Secrétaire adjoint au développement : Ibrahim BA

1^{er} Secrétaire chargé des relations avec les sections : Bakoroba DIALLO

2^{ème} Secrétaire chargé des relations avec les sections : Mamadou Bachir COULIBALY

3^{ème} Secrétaire chargé des relations avec les sections : Gaoussou KOUYATE

Secrétaire à l’assainissement et à la protection de l’environnement : Bakary DRAME

Secrétaire adjointe à l’assainissement et à la protection de l’environnement : Nantènin CAMARA

Suivant récépissé n°0549/G-DB en date du 13 janvier 2016, il a été créé une association dénommée : «Association Soleil d’Afrique pour la Paix et le Progrès», abrégé (S.O.A.P.P).

But Contribuer de façon soutenue et efficace au développement intégral des communautés, en vue de réaliser le bien-être de la personne humaine dans ses différentes dimensions : physique, mentale et spirituelle, sans distinction de sexe, de race ou de religion, etc.

Siège Social : Torokorobougou, Rue 398, Porte 228.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Thaddée DIARRA

Secrétaire général : Jacques POUDIOUGO

Secrétaire administratif : Josué COULIBALY

Trésorier général : Ibrima COULIBALY

Trésorier général adjoint : Michel P. DIARRA

Secrétaire au développement : Jean Pierre DOUMBIA

Secrétaire adjoint au développement : Samuel CAMARA

Secrétaire à la promotion féminine : Madame SIDIBE Solange KAMATE

Deuxième Secrétaire à la promotion féminine : Mamame COULIBALY Suzane DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Joél TRAORE

Deuxième Secrétaire à l'organisation : Moïse DOUGNON

Secrétaire à l'information : André TRAORE

Secrétaire au témoignage Chrétien : Gédéon POUDIOUGO

Suivant récépissé n°0061/G-DB en date du 26 janvier 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Pour l'Education et la Formation "Nieta Sira"», en abrégé (AEF-NIETA SIRA).

But : Aider à l'amélioration de l'accès à l'éducation ; favoriser l'échange des savoirs, des compétences par le biais de la formation, etc.

Siège Social : Baco-Djicoroni Ouest, Rue 577, Porte 400.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Abdoul Karim HAMADOU

Vice-président : Ousmane B. DIALLO

Secrétaire administratif : Mohamed O. MAÏGA

Trésorier : Moussa AYOUBA

Secrétaire à l'information chargé de relation : Souleyman Mahafouz

Secrétaire adjoint chargé de la formation et du développement social : Albatoul DIALLO

Secrétaire à l'organisation : Moussa ALASSANE

Secrétaire adjointe à l'organisation : Fatimatou MAÏGA

Suivant récépissé n°0168/G-DB en date du 10 mai 2017, il a été créé une association dénommée : «Groupement des Jeunes Volontaires pour le Développement Socio-éducatif du Mali», abrégé (GJDEM).

But : Appuyer les filles scolarisées issues des familles démunies et d'accroître le taux de scolarisation des filles au Mali, lutter contre les violences faites aux filles dans l'espace scolaire, etc.

Siège Social : Baco-Djicoroni ACI, Rue 637, Porte 190.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Atimé SAYE

Secrétaire administratif : Amadiougo Vincent DOUGNON

Secrétaire chargé aux activités féminines : Awa TRAORE

Secrétaire chargé aux comptes et à l'information : Laurent SAYE

Secrétaire chargé aux conflits : Benjamin SANOGO

Secrétaire chargé aux relations extérieures : Issiaka KODIO

Secrétaire chargé à l'éducation et à la formation : Moïse TOGO

Secrétaire chargé à la trésorerie : Adama A. TOGO

Secrétaire chargée à l'organisation : Bahawa BALLO

Suivant récépissé n°0373/G-DB en date du 14 août 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Sindjiya Ton de Tinkélé», (Arrondissement de Ouelessévougou, Cercle de Kati, Région de Koulikoro), abrégé (A.S.TT).

But : Contribuer à la promotion économique, sociale et culturelle du village de Tinkélé, promouvoir la fonction santé et éducation des groupes vulnérables, etc.

Siège Social : Kalaban-coura, Rue 53, Porte 383. .

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Noumoutié SAMAKE

Vice-président : Moussa B DOUMBIA

Secrétaire général : Kono SAMAKE

Secrétaire général adjoint : Mamadou DOUMBIA

Secrétaire administratif : Bosso SAMAKE
Secrétaire administratif adjoint : Moussa T. SAMAKE

Trésorier : Magara SAMAKE
Trésorier adjoint : Lassine SAMAKE

Secrétaire à l'organisation : Dioman DOUMBIA
Secrétaire à l'organisation : Lassine T. DOUMBIA
Secrétaire à l'organisation adjoint : Hamidou SAMAKE

Secrétaire aux relations extérieures : Bakary SAMAKE
Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Harouna SAMAKE

Secrétaire aux conflits : Moussa SAMAKE

Suivant récépissé n°0472/G-DB en date du 15 septembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Dentaal Demboulé», qui signifie Association des DEM), abrégé (Dèdè).

But : Découvrir l'origine de la famille, protéger et de préserver l'identité DEM/DEME/DE/DEH contre toute altération, etc.

Siège Social : Torokorobougou, Rue 432, Porte 290.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Djibril DEM

Vice-présidente : Djita DEM

Secrétaire général : Ahmadou DEM

Secrétaire général adjoint : Ousmane DEM

Commissaire aux comptes : Aboubakry DEME

Trésorier général : Mamoudou DEM

Trésorier général adjoint : Aliou DEME

1^{er} Secrétaire à l'information et à la mobilisation : Amadou DEM

2^{ème} Secrétaire à l'information et à la mobilisation : Nafissatou DEME

1^{er} Secrétaire à l'organisation : Maguette DEME

2^{ème} Secrétaire à l'organisation : Mamadou A. DEM

3^{ème} Secrétaire à l'organisation : Néné Binta DEM TRAORE

4^{ème} Secrétaire à l'organisation : Djénèbou DEME

1^{er} Secrétaire aux relations extérieures : Boubacar DEM

2^{ème} Secrétaire aux relations extérieures : Souleymane DE

1^{er} Secrétaire aux affaires sociales et féminines : Hajiratou H. DEME

2^{ème} Secrétaire aux affaires sociales et féminines : Amadou Seydou DE

Secrétaire aux conflits : Mamadou DEM.

Suivant récépissé n°0178/MAT-DGAT en date du 06 novembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Malienne pour la Lutte contre l'Injustice Social», abrégé (AMALIS).

But : Promouvoir les actions et les idées de développement du Mali, etc.

Siège Social : Bamako, Sébénikoro-Kalabambougou, près du Commissariat de police du 9^{ème} Arrondissement, Commune IV du District.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Djigui CAMARA

Vice-président : Mody SAOUNERA

Secrétaire général : Moussa CAMARA

Secrétaire à l'organisation : Khaye GOUNDOUROU

Trésorière générale : Djetenin KOUYATE

Commissaire aux comptes : Youssouf KEÏTA

Secrétaire aux conflits : Bakary OUATTARA

Suivant numéro d'immatriculation n°N2017-S96C/0051/A en date du 20 novembre 2017, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative des Aviculteurs Forme Simplifiée», en abrégé (S.COOP. A-SCOOPS».

But : Promouvoir l'aviculture ; aider les femmes à se doter des techniques adéquates de production des produits d'aviculture ; appuyer les membres dans l'approvisionnement des poulets de chairs, œufs, poussins ; produire et commercialiser en quantité et qualité les poulets de chairs, œufs, poussin ; promouvoir les activités génératrices de revenus ; organiser des échanges d'expériences ; promouvoir l'emploi ; promouvoir le partenariat ; développer l'esprit coopératif des membres.

Siège Social : Magnambougou, Rue 349, Porte 29.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :**COMITE DE GESTION****Présidente** : Mme Oumou SISSOKO**Trésorière** : Mme Fatoumata DEME**Secrétaire chargée aux matériels, équipements et à la commercialisation** : Mme Ami SANGARE**Secrétaire administrative** : Mme Khâ SOUKOUNA**COMMISSION DE SURVEILLANCE****Présidente** : Mme Aïchatou KEÏTA**Membres** :

- Mme Awa KONE
- Mme Fatim KEÏTA

Suivant numéro d'immatriculation n°R-2017-S4b1/0319/A en date du 24 novembre 2017, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée SCOOPS «BENKADI» des Femmes Maraîchères de Dénincoura, en abrégé (SCOOPS BENKADI).

But : Promouvoir la production, la transformation et la commercialisation et la commercialisation des produits maraîchers (oignon, gombo, carotte, salade, tomate, aubergine, piment etc.) et du moringa ; organiser les membres autour des actions de développement socio-économiques communes tendant à améliorer leurs conditions de vie, etc.

Siège Social : Dénincoura, dans le cercle de Barouéli, région de Ségou en République du Mali.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :**COMITE DE GESTION****Présidente** : Astan SYLLA**Secrétaire administrative** : Makoumba CISSOKO**Trésorière générale** : Nontè TANGARA**COMMISSION DE SURVEILLANCE****Présidente** : Mama FOFANA**Membres** :

- Bintou DIALLO
- Ata FOFANA

Suivant récépissé n°0674/G-DB en date du 29 novembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Marenmu Sooninko», en abrégé (A.M.S).

But : Promouvoir la langue et la culture soninké dans le monde, etc.

Siège Social : Djoumanzana, Rue 480, Porte 103.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :**Président** : Anthioumana SISSOKO**Vice-présidente** : Sirandou SAMASSA**Secrétaire général** : Ganda Diadié TRAORE**Secrétaire général adjoint** : Alassane DABO**Secrétaire administratif** : Mamady TRAORE**Secrétaire administrative adjointe** : Sendé Niamé TRAORE**Secrétaire à l'information** : Papa DIABATE**Secrétaire adjoint à l'information** : Bah TIRERA**Secrétaire à l'organisation** : Mohamd Karé DEMBELE**Secrétaire à l'organisation 1^{ère} adjointe** : Manthia TRAORE**Secrétaire à l'organisation 2^{ème} adjointe** : Sadio GARY**Secrétaire à l'organisation 3^{ème} adjointe** : Abdoul Karim TANDIA**Secrétaire à l'organisation 4^{ème} adjointe** : Awa NIAKATE**Trésorier général** : Séga SOUMARE**Trésorière générale adjointe** : Tinéni CAMARA**Commissaire aux comptes** : Amara BATHILY**Contrôleur général** : Fodié FOFANA**Contrôleur général adjointe** : Awa SIBY**Secrétaire aux relations extérieures** : Idrissa TOURE**Secrétaire aux relations féminines** : Assa DIAKITE**Secrétaire aux relations féminines 1^{ère} adjointe** : Siga DOUCOURE**Secrétaire aux relations féminines 2^{ème} adjointe** : Wagui SYLLA

Secrétaire chargé de projet : Djibril DIAMBOU

Secrétaire chargé de projet adjoint : Birama TRAORE

Secrétaire aux activités sportives, cultures et pédagogiques : Mamadou DIAWARA

Secrétaire aux activités sportives, cultures et pédagogiques adjoint : Bakary KOUYATE

Secrétaire aux conflits : Lassana DABO

Suivant récépissé n°0195/G-DB en date du 19 décembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Jeunesse CEDEAO-MALI», en abrégé (A.JCM).

But : Réunir tous les jeunes conscients d'âge et/ou d'esprit devant un idéal et les invite à développer les qualités morales et civiques, etc.

Siège Social : Bamako, Quartier du Fleuve, Rue 321, Porte 548.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président National : Mathousala POUDIOUGO

Vice-président National : Adama SIDIBE

Secrétaire général : Demba DIABATE

Secrétaire général adjoint : Mamadou DIAKITE

Administrateur : Alpha SARMOYE

Administrateur adjoint : Sidi Boubacar KABA

Porte-parole et chargée de communication : Fatoumata TOUNKARA

Adjoint au porte-parole et chargée de communication : Modibo SOUMBOUNOU

Directeur de la commission contrôle et supervision : L. Mahamadou SIDIBE

Directeur de recherche et étude de projet : Mady DIANE

Trésorier général : Wodiouma SAMAKE

Trésorier général adjoint : Boubou SOUKOUNA

Directeur de la commission des affaires sociale, juridiques et économiques : Bourama KONATE

Directrice de la commission formation et sensibilisation : Hamssatou Abou TOURE

Directeur de la commission relation extérieure et coopération : Samba SANOGO

Directeur de la commission politique, paix, sécurité et cohésion sociale : Seyba TOUNKARA

Directeur commission santé, éducation et développement durable : Oumar TOUNKARA

Directeur de la commission éthique, droits des humains et gestion de conflit : Abdoulaye DEMBELE

Directeur de la commission organisation, mobilisation sociale et évènement : Zarathou BORE

Suivant récépissé n°0759/G-DB en date du 28 décembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association de Développement pour Servir la Communauté», abrégé (A.D.S.C).

But : Mobiliser les ressources pour coordonner une action humanitaire efficace en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux en vue de soulager les souffrances humaines en cas de catastrophe ou d'urgence, etc.

Siège Social : Baco-Djicoroni ACI Golf près de la mosquée WAMY.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Albacher AG MOHAMED

Directeur exécutif : AG Mohamed ALMOUBARECK

Trésorier général : Mohamed Ag MOHAMEDOU

Secrétaire chargé des programmes : Mohamed Alhadi AHMED

Secrétaire aux comptes : Mohamed Ibrahim AG HAMADO

Suivant récépissé n°18-013/PC-NFKE en date du 30 janvier 2018, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement» (ADG) de Guediou-Gourma, abrégé (ADGGUEDIOU).

But : Promouvoir l'agriculture de PIV, le maraichage ; initier aux nouvelles techniques de l'agriculture ; revaloriser et commercialiser les sous-produits agricoles, etc.

Siège Social : Guédiou-Gourma

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Adama SAMBA

Vice-président : Harber Hamalaye KOLLA
Secrétaire général : Harber SIDDY
Secrétaire général adjoint : Abdoulaye HASSEÏ
Trésorier : Oumar SALOUM
Trésorier adjoint : Alyou HAMA
Secrétaire aux conflits : Hamadi KOUDIOU
Secrétaire aux conflits : Kalil ALAYE
Secrétaire aux comptes : Amadou NIAOURI
Secrétaire aux comptes adjoint : Madiou ABATINA
Secrétaire chargé à l'organisation : Kolla AMADOU
Secrétaire chargé à l'organisation adjoint : Harber AMADOUN
Secrétaire à la communication : Alyou BOURI
Secrétaire à la communication adjoint : Sadou MAÏGA

Suivant récépissé n°0096/G-DB en date du 01 février 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Anciens Sportifs de Sénou», en abrégé (A.A.S.SENOU).

But : Promouvoir le sport local par l'intensification des activités sportives, etc.

Siège Social : Sénou non loin du Poste de contrôle

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Djibril SAMAKE
1^{er} Vice-président : Aboubacar Wara MALLE
2^{ème} Vice-président : Modibo COULIBALY
Secrétaire général : Aliou NIAKAE
Secrétaire général adjoint : Gotié TRAORE
Secrétaire administratif : Alassane SIDIBE
Secrétaire administratif adjoint : Souleymane DIALLO
Secrétaire à l'information : Drissa COULIBALY
Secrétaire à l'information adjoint : Tidiane DIAKITE
Secrétaire à l'information adjoint : Aboubacar DIAKITE

Secrétaire aux relations extérieures : Bourama TOGOLA
Secrétaire aux relations féminines : Madou KONE
Trésorier général : Dama LY
Trésorier général adjoint : Gnaba DIALLO
Secrétaire à l'organisation 1 : Chaka DIARRA
Secrétaire à l'organisation 2 : Mohamed Lamine SANGARE
Secrétaire à l'organisation 3 : Alou COULIBALY
Secrétaire à l'organisation 4 : Zoumana SIDIBE
Secrétaire à l'organisation 5 : Tiéblén TRAORE
Commissaire aux comptes : Mamadou SAMAKE
Commissaire aux comptes adjoint : Moussa I. SAMAKE
Secrétaire aux conflits : Salif SACKO
Secrétaire aux conflits adjoint : Souleymane TRAORE

Suivant récépissé n°042/P-CS en date du 12 février 2018, il a été créé une association dénommée : «Association KANU – JIGIYA de Lafiabougou», en abrégé «A.K.J.L»

But : Promouvoir le développement des activités artisanales ; encourager les jeunes dans l'exercice des activités génératrices des revenus ; favoriser l'entraide mutuelle entre les membres de l'association ; promouvoir la formation professionnelle, etc.

Siège Social : Lafiabougou dans la Commune urbaine de Sikasso.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Mamoutou SANOGO
Vice-présidente : Aminata KONE
Secrétaire administratif : Kassim KOUYATE
Secrétaire administratif adjoint : Tahirou SANOGO
Trésorier général : Bakaye SANGARE
Trésorier général adjoint : Namassa DIABY
Secrétaire aux relations : Souleymane KEÏTA
Secrétaire aux relations : Kadidia DOUMBIA
Secrétaire à l'organisation : Amadou BAGAYOGO

Secrétaire à l'organisation : Aminata SOUNTOURA

Secrétaire aux affaires féminines : Sakinata BENGALY

Secrétaire aux affaires féminines : Mariam KONE

Secrétaire aux affaires féminines : Maïmouna KONE

COMITE DE SURVEILLANCE

Président : Issa DOUMBIA

Membres :

- Kalifa KEÏTA
- Modibo DIARRA

Suivant récépissé n°057/P-CK en date du 22 février 2018, il a été créé une association dénommée : «Union pour le Développement de Sobocou», abrégé (U.D.S).

But : Renforcer la solidarité et l'entraide entre ses membres ; lutter contre l'analphabétisme ; promouvoir des actions de renforcement des capacités de ses membres à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche et toutes autres actions génératrices de revenus ; apporter sa contribution dans l'assainissement de la commune ainsi qu'à la sauvegarde de la forêt ; promouvoir la création d'emploi ; prévenir et gérer les conflits entre ses membres en particulier et au sein du village en général, etc.

Siège Social : Sobocou (Commune rurale de Sony)

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Adama SAOUNERA

Vice-président : Mody SAOUNERA

Secrétaire général : Fousseynou SELLOU

Secrétaire général adjoint : Djibril N'DIAYE

Trésorier général : Samba SAOUNERA

Trésorier général adjoint : Issiaka WADIOU

Commissaire aux comptes : Aminata SAOUNERA

Commissaire aux comptes adjoint : Lassana SAOUNERA

1^{er} Secrétaire à l'organisation : Daouda CISSOKO

2^{ème} Secrétaire à l'organisation : Moussa MARIKO

3^{ème} Secrétaire à l'organisation : Fanta DIAO

4^{ème} Secrétaire à l'organisation : Haby Simbala SAOUNERA

5^{ème} Secrétaire à l'organisation : Aliou Tégué SISSOKO

Secrétaire aux conflits : Goundo SISSOKO

Suivant récépissé n°0135/G-DB en date du 22 février 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants du Village de Signé résidents à Bamako et Environnants», (commune urbaine de Koutiala, Cercle de Koutiala, Région de Sikasso), en abrégé (A.R.V.S.R.B.E).

But : Promouvoir le développement économique, social et culturel du village de Signé, etc.

Siège Social : Korofina Sud non loin de la Mairie de Babouyabougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Soungalo dit Ibrahima DIABATE

Vice-président : Seydou KONE

Secrétaire général : Bréhima TRAORE

Secrétaire général adjoint : Assin TRAORE

Secrétaire administratif : Salia KONE

Secrétaire administratif adjoint : Arouna KONE

Trésorier général : Souleymane TRAORE

Trésorière générale adjointe : Abi TRAORE

Trésorier général adjoint : Fousseyni KONE

Commissaire aux comptes : Hamadou TRAORE

Commissaire aux comptes adjointe : Chata KONE

Secrétaire aux relations extérieures : Lassina TRAORE

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Mamadou KONE

Secrétaire aux relations extérieures adjointe : Aramatou KONE

Secrétaire à l'organisation : Solo DIABATE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Tayirou TRAORE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Sékouba KONE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Seydou DIABATE

Secrétaire à l'organisation adjointe : Nènè KOBILA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Nianadjè SAMAKE

Secrétaire territoriale et environnement : Adama TRAORE

Secrétaire territoriale et environnement adjoint : Salif DIABATE

Secrétaire territoriale et environnement adjointe : Maïmouna KONATE

Secrétaire territoriale et environnement adjointe : Chata KONE

Secrétaire territoriale et environnement adjointe : Aminata KONE

Secrétaire territoriale et environnement adjointe : Awa KONE

Secrétaire territoriale et environnement adjointe : Rokia DIARRA

Secrétaire territoriale et environnement adjointe : Fatoumata SIDIBE

Secrétaire aux conflits : Gaoussou COULIBALY

Secrétaire aux conflits adjointe : Awa TRAORE

Secrétaire aux conflits adjoint : Gaoussou DIABATE

Secrétaire aux conflits adjointe : Ténè SANOGO

Secrétaire à l'information : Djibril TRAORE

Secrétaire à l'information adjoint : Salia DIABATE

Secrétaire à l'information adjointe : Fatoumata TRAORE

Suivant récépissé n°0153/G-DB en date du 01 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes Ressortissants et Sympathisants de Néguela», en abrégé «AJRSN»

But : Lutter contre toutes formes d'exclusion, de stigmatisation, de marginalisation, l'injustice et d'impunité au sein de la population malienne, etc.

Siège Social : Hamdallaye, Rue 36, Porte 54

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Secrétaire générale : Coumba TRAORE

Secrétaire général adjoint : Sékou DIAWARA

Secrétaire administratif : Nounou COULIBALY

1^{er} Secrétaire administrative adjointe : Hawa COULIBALY

Secrétaire à l'organisation : Kadia SIDIBE

Secrétaire à l'organisation 1^{er} adjoint : Abdoulaye FANE

Secrétaire à l'organisation 2^{ème} adjoint : Moussa KANE

Trésorier général : Sékou Boukader KEÏTA

Trésorier général adjoint : Fousseyni SANGARE

Secrétaire chargée de l'information, de la communication et à la presse : Madina DIALLO

Secrétaire chargée de l'information, de la communication et à la presse adjoint : Nouhoum GUISSÉ

Secrétaire aux relations extérieures : Malick GUISSÉ

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Boubacar TOURE

Secrétaire aux questions politiques : Abdramane COULIBALY

Secrétaire adjoint aux questions politiques : Konimba DIALLO

Secrétaire à la jeunesse aux sports et à la culture : Souleymane DICKO

Secrétaire à la jeunesse aux sports et à la culture : Babay NANAKASSE

Commissaire aux comptes : Fousseyni KANE

Commissaire aux comptes : Modibo COULIBALY

Secrétaire chargé à l'Education et à la Formation Professionnelle : Sory SOW

Secrétaire adjoint chargé à l'Education et à la Formation Professionnelle : Mamadou SOW

Secrétaire chargé de la protection, de l'Environnement et de l'Assainissement : Dramane DIAKITE

Secrétaire adjoint chargé de la protection, de l'Environnement et de l'Assainissement : Sidy Yaya N'DIAYE

Secrétaire aux développements : Ibrahima TRAORE

Secrétaire adjoint aux développements : Lassine DIARRA

Secrétaire aux questions féminines : Adama M. TRAORE

Secrétaire adjointe aux questions féminines : Sokona KANE

Secrétaire aux conflits : Bah COULIBALY

Suivant récépissé n°0161/G-DB en date du 02 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Action Collective», abrégé (A.C).

But : Lutter pour l'édification d'une société malienne libre, de complexe, dotée d'une élite digne, combative, etc.

Siège Social : Darsalam cité des rails Avenue de la Liberté, porte 260.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Mamaye Ardiana Fily SISSOKO

Vice-président : Samba MACALOU

Secrétaire général : Mamadou KONE

Secrétaire général adjoint : Sory Ibrahim BAH

Secrétaire administratif : Mamadou Lamine SIBY

Secrétaire administrative adjointe : Fanta TRAORE

Trésorier général : Seyo CISSE

Secrétaire chargé à la communication et à la presse : Alfousseyni MAÏGA

Secrétaire chargé à la communication et à la presse adjoint : Mamadou S. SISSOKO

Secrétaire aux relations extérieures : Adama B. KONATE

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Seydou TRAORE

Commissaires aux comptes : Mamadou K. TOURE

Secrétaire à l'éducation, à la santé et à la culture : Seydou TRAORE

Secrétaire à l'éducation, à la santé et à la culture adjoint : Issiaka DIAKITE

Secrétaire à l'organisation : Cheick T. SANGHO

Secrétaire à l'organisation adjoint : Ousmane TRAORE

Secrétaire à l'organisation 1^{er} adjoint : Toumany COULIBALY

Secrétaire à l'organisation 2^{ème} adjoint : Kalifa TRAORE

Secrétaire chargé aux sports et cultures citoyenne : Mahamane IBRAHIM

Secrétaire chargé aux sports et cultures citoyenne adjoint : Ismaël SISSOUMA

Secrétaire à l'environnement et à l'assainissement : Almamy TRAORE

Secrétaire à l'environnement et à l'assainissement adjoint : Modibo TRAORE

Secrétaire aux conflits : Bourehima SANKARE

Suivant récépissé n°0169/G-DB en date du 06 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes pour le Développement de Sorongolé», (commune de Djougoun, cercle de Kita, région de Kayes), en abrégé (A.J.D.S)

But : Renforcer l'unité et la fraternité entre les habitants de Sorongolé, etc.

Siège Social : Niamakoro-Cité Unicef, Rue 98, porte 215.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Nakoun KEÏTA

Vice-président : Konoba TRAORE

Secrétaire général : Amidou KEÏTA

Secrétaire général adjoint : Mamadou KEÏTA

Secrétaire administratif : Shi KEÏTA

Secrétaire administratif adjoint : Makan TRAORE

Trésorier général : moussa KEÏTA

Trésorier général adjoint : Mady KEÏTA

Commissaire aux comptes : Issouf KEÏTA

Commissaire aux comptes adjoint : Mamadou N. KEÏTA

Secrétaire à l'information : Balla KEÏTA

Secrétaire à l'information adjoint : Sékou CISSE

Secrétaire à l'éducation et à la formation : Kagna COULIBALY

Secrétaire adjoint à l'éducation et à la formation : Mady CISSE

Secrétaire aux relations extérieures : Cheickné D. KEÏTA

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Namake SISSOKO

Secrétaire à l'organisation : Mady D. KEÏTA

Secrétaire adjoint à l'organisation : Makan KEÏTA

Secrétaire à la santé et au développement durable : Makan D. KEÏTA

Secrétaire adjoint à la santé et au développement durable : Sara SISSOKO

Secrétaire aux affaires féminines : Garan KEÏTA

Secrétaire adjointe aux affaires féminines : Amara KEÏTA

Secrétaire aux affaires sociales et culturelles : N°Mokotigui KEÏTA

Secrétaire adjoint aux affaires sociales et culturelles : N°Golo COULIBALY

Secrétaire au sport : Founeké KEÏTA

Secrétaire adjoint au sport : Madou DIALLO

Commissaire aux conflits : Oudé KEÏTA

Commissaire aux conflits adjoint : Alou KEÏTA

Suivant récépissé n°0170/G-DB en date du 06 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Association Mouso Kounadjaton», abrégé (A.M.K).

But : Promouvoir l'amélioration des conditions de vies des populations de la commune II, etc.

Siège Social : Quinzambougou, Rue 508, Porte 858.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Présidente : Alimata COULIBALY

Vice-présidente : Awa KONE

Secrétaire générale : Assa DIALLO

Secrétaire général adjoint : Boubacar CISSE

Secrétaire administratif : Aboudramane COULIBALY

Secrétaire administratif adjoint : Youssouf O. TRAORE

Secrétaire aux relations intérieures et extérieures : Ami DIALLO

Secrétaire aux relations intérieures et extérieures : Djénèba TRAORE

Secrétaire à la promotion féminine : Djénèba FANE

Secrétaire à la promotion féminine : Fatoumata TRAORE

Secrétaire à l'organisation : Maïmouna KEÏTA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Fodé THERA

Secrétaire à la formation et à l'information : Rokiatou COULIBALY

Secrétaire à la formation et à l'information : Fatoumata KONE

Secrétaire à l'éducation et au sport : Ibrahim CAMARA

Secrétaire à l'éducation et au sport : Aminata COULIBALY

Trésorière : Aoussata CISSE

Trésorière adjointe : Djénèba KONE

Secrétaire à l'environnement et à l'assainissement : Assétou DIARRA

Secrétaire à l'environnement et à l'assainissement adjointe : Djénèbou TRAORE

Secrétaire aux conflits : Maïmouna SISSOKO

Secrétaire aux conflits adjointe : Awa Filany TRAORE

Suivant récépissé n°0195/G-DB en date du 09 mars 2018, il a été créé une association dénommée : Alumni-Build Mali», (langue anglaise qui signifie les Lauréats Construire Mali), en abrégé «AB-Mali»

But : Rassembler les lauréats maliens des différents programmes offerts par le département d'état Américain autour d'un idéal commun qui est de bâtir un Mali de l'ère mondiale et des technologies, autrement dit un Mali nouveau, etc.

Siège Social : Faladié SEMA, Rue 804, Porte 187.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Sékou Mamadou BARRY

Vice-président : Souleymane SANGARE

Secrétaire administratif : Hamidou TOURE

Secrétaire administratif adjoint : Idrissa FANE

Trésorière générale : Aïché BA

Trésorière générale adjointe : Kadidia KONE

Secrétaire à l'organisation et à la communication :
Assitan Ibrahima SY

Secrétaire à l'organisation et à la communication adjoint : Moctar TRAORE

Commissaire aux comptes : Zoumana Isaac TRAORE

Suivant récépissé n°0184/G-DB en date du 07 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Association Dani Sigidia», abrégé (DANI-SIGIDIA).

But : Promouvoir le développement socio-économique de ses membres, etc.

Siège Social : Niamakoro Socourani, Rue 101, Porte 09

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Présidente : Mme KONE Marie SAMAKE

Secrétaire générale : Mme DIARRA Kadiatou TRAORE

Secrétaire à l'organisation : Mme DIARRA Kadia TRAORE

Trésorières :

- Mme TRAORE Blandine TRAORE
- Mme DIARRA Kadia BAGAYOKO

Secrétaires à la communication :

- Mme DIARRA Madjugu SAMAKE
- Mr. Mamadou CAMARA

Secrétaires aux conflits :

- Mme DIARRA Sounouba SAMAKE
- Mr Moussa DOUMBIA

Suivant récépissé n°0212/G-DB en date du 21 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Collectif Anw Ka Faso», abrégé (C.A.K.F.A).

But : Contribuer au développement et à l'épanouissement socioéconomique des Femmes et des Enfants au Mali ; aider à l'éveil de conscience des citoyens, de la jeunesse malienne à travers un programme de formation, d'éducation à travers des ateliers, etc.

Siège Social : aux 300 logements Garantiguibougou, Rue 236, Porte 143.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Présidente : Yéya TOURE

Secrétaire générale : Kadiatou SANGARE

Secrétaire mobilisation et relations publiques : Modibo DOLO

Trésorière générale : Azahara Ama MAÏGA

Secrétaire aux relations extérieures : Abdoulaye SOW

Secrétaire à la formation et au développement institutionnel : Adoulen François DOUGNON

Secrétaire à l'organisation : Massitan COULIBALY

Suivant récépissé n°0256/G-DB en date du 06 avril 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Actionnaires Retraités de la SOTELMA », en abrégé : (A.A.R.S).

But : Regrouper et d'informer les actionnaires retraités et les héritiers légaux des défunts actionnaires de tout ce qui concerne l'actionnariat salarié au sein de la SOTELMA-SA, etc.

Siège Social : Kalaban-Coura ACI, rue 418 porte 34

ASSOCIATION DES ACTIONNAIRES RETRAITES DE LA SOMATEL-SA :

Président d'honneur : Adama KONATE

Président d'honneur : Aboucar Sidiki DEM

Président d'honneur : Mamadou BERTHE

Président d'honneur : Sidi Ben ZACOUR

Président d'honneur : Mme MAIGA Fatoumata SIDIBE

Président d'honneur : Abdramane MAIGA

Président d'honneur : Président de ARTEL

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU EXCUTIF :

Président : Bréhima SIDIBE

Vice président : Mahamadou DIAKITE

Secrétaire général : Ousmane KAMENA

Secrétaire général adjoint : Sékou COULIBALY

Trésorier Général : MODIBO TRAORE

Trésorière Générale adjointe : Mme BA Assétou COULIBALY

Secrétaire aux relations extérieures : Moriba DIARRA

Secrétaire adjointe aux relations extérieures : Mme MAKADJI Fatou FAYE

Secrétaire à l'organisation : Ibrahima SIDIBE

Secrétaire à l'organisation 1^{er} adjoint : Amadou KONAKE

Secrétaire à l'organisation 2^{ème} adjointe : Oumou DIALLO

Secrétaire à l'organisation 3^{ème} adjoint : Amadou Désé DIARRA

Secrétaire à l'information : Abdoulaye DIALLO

Secrétaire à l'information adjoint : Modibo SISSOKO

Secrétaire aux comptes : Boniface Jean Marie KONDE

Secrétaire aux comptes adjoint : Sidi Moctar SIDIBE

Secrétaire aux conflits : Mamadou COULIBALY dit MIC

Secrétaire aux conflits adjoint : Ichata DOUMBIA

Secrétaire aux affaires sociales : Souleymane DIALLO

Secrétaire Adjointe aux affaires sociales : Mme DIALLO Aminita COULIBALY

Suivant récépissé n°0005/MATD-DGAT en date du 30 avril 2018, il a été créé un parti politique dénommé : Mali En Action, en abrégé (MEA).

But : Œuvrer à l'édification, par la conquête et l'exercice démocratique du pouvoir, d'un Mali indépendant et prospère ; impliquer l'ensemble des maliens de l'intérieur comme de l'extérieur à la réalisation d'une société basée sur l'ordre, l'éducation et la justice, en participant à la vie politique par les voies démocratiques, etc.

Siège Social : Bamako, Faladié IJA, rue 801, porte 851.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président d'honneur : Moussa KONE

Président du Conseil Exécutif : Boubacar Salif TRAORE

Délégué général en charge de la mise en œuvre : Cheick O. Bidanis SY

Délégué général en charge de la commission d'évaluation : Djibril SEMEGA

Secrétaire général en charge de l'administration et de l'orientation : Saliou GORO

Secrétaire général adjoint en charge de l'élaboration des PV et des archives : Cheick Oumar DIALLO

Trésorière générale en charge de l'administration financière : Madame SENE Assa DIALLO

Trésorier général adjoint en charge des adhésions et des cotisations : Yaya DIAKITE

Trésorier adjoint en charge des fournisseurs et des achats : Modibo Mahamadou TRAORE

Chargé de la main d'œuvre auprès de la trésorerie : Ibrahim SIDIBE

Délégué en charge des questions juridiques et des conformités : Maître Boubacar M.M COULIBALY

Délégué adjoint en charge des questions écologiques et de la responsabilité citoyenne :
Boubacar Issa TRAORE

Délégué en charge de la vulgarisation du projet présidentiel : Yaya COULIBALY

Délégués adjoint en charge du projet présidentiel, chargés des thèmes :

- Moussa Fama DIARRA
- Cheick M'BAYE
- Alassane Lamine TRAORE
- Mohamed TRAORE

Délégué en charge des enjeux politiques : Moussa BAGAYOGO

Délégué en charge des enjeux électoraux et du positionnement : Abou Bakary KEÏTA

Délégué en charge des relations extérieures : Cheick Oumar DIARRA

Délégué en charge des activités culturelles et artistiques : Oumou SOUMARE

Délégué en charge des fiefs électoraux du candidat/ Porte-parole en charge de la visibilité : Fadiala DEMBELE

Délégué adjoint en charge des fiefs électoraux chargé des contacts : Moussa TRAORE

Délégué en charge de qualité et de la méthode : Seydou B. KONE

Déléguée en charge des relations institutionnelles et culturelles : Mme SENNHAUSER KEL TOUM

Délégué en charge du débat participatif et des sujets d'actualité : Moctar KANE DIALLO

Délégué adjoint en charge du débat participatif chargé du débat exécutif : Mohamed Ag Mohamed ALKHAMISS

Délégué en charge des maliens de l'étranger : Moussa Harouna MAÏGA

Délégué adjointe en charge des maliens de l'étranger zone latine : Anatou CISSE

Délégué adjoint en charge des maliens de l'étranger zone Arabe et reste : Djibril Sy SAVANE

Déléguée en charge de la femme et de la famille : Madame DIARR A Mariam TRAORE

Déléguée adjointe en charge du processus de vote des femmes : Madame Aminatou DOUCOURE

Déléguée adjointe en charge de la femme et de la famille, chargée de la mobilisation : Madame BAGAYOKO Salikèné DIARRA

Déléguée en charge de la jeunesse : Madame SIDIBE Arsida Amadou

Déléguée adjointe en charge de la jeunesse chargée des activités mobilisatrices : Madame SOGOBA Kadidia KONE

Délégué adjoint en charge de la jeunesse chargé des activités sportives : Aliou Badra DIALLO

Délégué adjoint en charge de la jeunesse chargé des associations de jeunesse : Issa Yoro SIDIBE

Délégué adjoint en charge de la jeunesse chargé des thèmes de débats auprès de la jeunesse : Harouna DOUMBIA

Délégué adjoint en charge de la jeunesse chargé des activités culturelles : Hamadine Ag MOHAMED

Déléguée adjointe en charge de la jeunesse chargée des activités écologiques : Hawa SIDIBE

Délégué adjoint en charge de la jeunesse chargé des activités rurales : Sékou DIARRA

Déléguée adjointe en charge de la jeunesse chargée des activités citoyennes et de la sensibilisation au vote : Mary DEMBELE

Délégué adjoint en charge de la jeunesse chargé des initiatives de jeunes : Mohamed KEÏTA

Délégué en charge des Référents MEA : Mamadou Lamine TRAORE

Délégué en charge de la coordination des actions avec AMID, chargé de la sensibilisation : Fodé DIALLO

Délégué en charge de la coordination avec AMID, chargé des contacts et de l'information : Abdoulaye DIAKITE

Délégué en charge de la coordination avec AMID, chargé de la couverture des événements : Seydou MALLE

Délégué en charge du maillage territorial : Amadou TRAORE

Délégué adjoint en charge du maillage territorial, chargé des 3 régions prioritaires : Fousseyni TOUNKARA

Délégué en charge des relations avec les notabilités : Yoro SANGARE

Délégué en charge de la logistique, du planning et de l'organisation : Youssouf MAÏGA

Délégué adjoint en charge de la logistique, chargé des mises en place et de l'organisation sécuritaire : Amadou Paul DIALLO

Déléguée adjointe en charge de l'organisation chargée de la mobilisation des femmes : Madame HAÏDARA Cissé DAGNOKO

Adjoint en charge de l'organisation chargé de la sensibilisation carte NINA et vote : Boubacar BOCOUM

Délégué adjoint en charge de la communication, chargé de la veille informatique administrateur des groupes MEA : Oumar FOFANA

Médiateur : Papa Oumar TRAORE

Vice-Médiatrice : Zeinabou Walet MOHAMED

Vice-Mé debateur : Dioncounda NIAKATE

Vice-Mé debateur : Djénèba TAPILY

Vice-Mé debateur : Awa SYLLA

Suivant récépissé n°0017/G-DB en date du 14 mai 2018, il a été créé une association dénommée : INGO-World Green Association Climat Association, en abrégé « INGO-WGCA » en Français « Association Mondiale pour le Climat Déclarée en date du 05 mai 2014

But : Lutter contre le réchauffement climatique, protéger l'environnement, protéger la faune et la flore et promouvoir la croissance verte avec des produits de la technologie verte, etc.

Siège Social : Bamako, Djélibougou, Route de la Croix Rouge, Rue 275, Porte 19, Tel. : 0023 65 45 00 98 /78 85 08 88

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Directeur Exécutif le représentant : Yaya Jean Baptiste DIARRA

Charge des affaires économiques comptable Vice président : Ellen Kim (Duk JA)

Chef exécutif représentant générale de 72 départements : Cungho YOON

Directeur exécutif du QG : Ph.D. Victory Lee (Wooseung)

Directrice Exécutive pour l'éducation : Ph.D.Regina Park (Yeonsil)